

contrat de traduction

Entre les soussignés:

M. Myriam warner vieyra -----

Adresse: Zone 3 - Almadies - BP 144 – Dakar.

BANK: Groupe Attijariwafa bank-----Numero de compte: SN35201370100383 5100010 2042 -----

NUMERO FISCAL.
SN DKR 2010 B 7408
NINEA 2511780 2 B 2
DAKAR-SENEGAL.

Ci-après dénommer le Client, d'une part,

Et

De Mme -----

Adresse: -----

Ci-après dénommer la Traductrice, d'autre part.

Il est convenu ce qui suit

OBJET DU CONTRAT:

Le Client confie à la Traductrice, qui accepte, le soin de traduire personnellement du Français vers l'anglais, l'ouvrage de **Myriam warner vieyra**

Sous réserve d'acceptation de la traduction par le Client selon les modalités prévues à l'article 2 ci-dessous, la Traductrice cède à titre exclusif au Client le droit d'imprimer, de reproduire, et d'exploiter l'œuvre constituée par sa traduction, objet du présent contrat.

ARTICLE 1 – DECLARATIONS ET GARANTIES

Le Client déclare et garantit

- (a) que l'ouvrage est de sa propriété ou il a le droit d'en disposer librement;
- (b) que la traduction de l'ouvrage et la publication, distribution ou autre utilisation de la traduction ne violera aucun droit d'auteur ou autre droit exclusif de tiers.
- (c) s'engage d'exonérer la Traductrice de toute responsabilité et/ou requête d'indemnisation ou, de toute façon, économique par des tiers.

La Traductrice garantit le Client et le Client garantit la Traductrice contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques.

La Traductrice déclare et garantit que remettra au Client un exemplaire du texte définitif et complet de sa traduction, d'une qualité littéraire consciencieuse, conforme aux règles de l'art et aux exigences de la profession.

ARTICLE 2 – REMISE DE LA TRADUCTION, ACCEPTATION OU REFUS PAR LE CLIENT, REVISION

A – Remise de la traduction-----

Dispositions générales-----

La Traductrice s'engage à remettre au Client à 5 mois de la date de réception de l'acompte de 50 % de la somme totale des honoraires un exemplaire du texte définitif et complet de sa traduction.-----

Si la Traductrice n'est pas en mesure de remettre son manuscrit à la date convenue, il devra en prévenir le Client 8 jours au moins avant cette date. La Traductrice et le Client conviendront alors d'un délai supplémentaire, qui ne pourra excéder 90 jours et qui fera l'objet d'un avenant au contrat.

Si cette nouvelle date n'est pas respectée par la Traductrice, le Client pourra mettre fin au présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la Traductrice devra restituer au Client l'à-valor déjà perçue.

B – Acceptation ou refus de la traduction par le Client:

1) **Modalités**

Si la traduction remise ne répond pas aux dispositions du contrat, le Client pourra refuser la traduction et rompre le présent contrat ou demander la révision de la traduction.

La Traductrice pourvoira à rectifier gratuitement erreurs éventuelles pourvu qu'ils soient signalées par écrit dans le délai d'un mois à compter de la réception de la traduction.

2) **Impossibilité d'achever la traduction**

Si pour cause de maladie ou d'accident, ou par tout cas de force majeure indépendant de sa volonté, la Traductrice est dans l'impossibilité d'achever la traduction, il devra en aviser le Client et mettre à sa disposition le travail déjà effectué. Le Client pourra alors faire appel à tel autre traducteur de son choix pour achever la traduction. La rémunération prévue au présent contrat sera alors réparti entre les deux traducteurs, en fonction de leur contribution respective à la traduction achevée et acceptée.

ARTICLE 2- PRESENTATION, NOM DU TRADUCTEUR, DELAI DE LIVRAISON ET DE PAIEMENT, PRIX DE LA TRADUCTION

A - Nom du traducteur

Le Client s'engage à faire figurer le nom de la Traductrice distinctement sur chaque exemplaire du livre. Le nom de la Traductrice figurera également dans toutes les notices bibliographiques et textes promotionnels relatifs à l'ouvrage.

Toutefois, en cas d'achèvement de la traduction par un tiers, la Traductrice aura la faculté de demander que son nom ne figure pas sur la traduction publiée.

B - Délai de livraison: Le délai de livraison est de(5) mois après le renvoi de ce contrat signé et le paiement de l'acompte de 50 % de la somme totale des honoraires, sur le compte bancaire du traducteur. Et du paiement du reste des 50% a la livraison de la traduction.

C - Prix pour la traduction (total des honoraires): €..... Euros comme somme forfaitaire.

ARTICLE 3 – RESILIATION

La résiliation du contrat pourra survenir à défaut par l'une ou l'autre des parties d'exécuter l'une des obligations mises à sa charge par le présent contrat et à défaut d'y remédier dans les trente jours suivant la mise en demeure qui lui en serait faite par l'autre partie.

Dans tous les cas visés à l'alinéa précédent, le présent contrat sera résilié de plein droit et sans formalité judiciaire.

En conséquence de cette résiliation, la Traductrice reprendra l'intégralité de ses droits sur la traduction

Fait le.....2015

La Traductrice

LE CLIENT

Myriam warner vieyra



NICE SIGNATURE, SCAMMER